



Montpellier, vendredi 16 novembre 2018

## La Région Occitanie se mobilise pour le maintien des activités de pêche sur le littoral méditerranéen et confirme son soutien aux professionnels

Le 16 novembre 2018, à l'occasion de l'Assemblée plénière du Conseil régional d'Occitanie, sur proposition du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen (SRC) et du groupe radical, la Région a voté un ~~voeu~~ en faveur du maintien des activités de pêche en Occitanie. La Région appelle l'Europe à revoir certaines mesures inadaptées proposées dans la Politique Commune de la Pêche (PCP). Elle alerte les députés européens et le gouvernement français sur ces dispositions préjudiciables pour les professionnels du littoral méditerranéen, menaçant plusieurs milliers d'emplois.

« L'Union européenne et l'Etat doivent prendre en compte les spécificités de la pêche sur le littoral méditerranéen. La Région en soutenant financièrement la filière, remplit sa part. A l'Etat et à l'Europe de prendre leurs responsabilités sur la pêche en Méditerranée » a déclaré la Présidente de la Région Carole Delga.

Dans les dispositions proposées cet été par la Commission européenne dans son plan de gestion pour la pêche en zone Méditerranée occidentale, trois mesures pourraient impacter fortement la pêche chalutière d'Occitanie, du fait de leur incompatibilité avec les pratiques réelles de pêche dans le Golfe du Lion :

- **réduire « substantiellement » l'effort de pêche** dès la première année de mise en place du plan de gestion. **La Région demande à ce que cet effort représente maximum 10%**,
- **limiter à 12h la sortie en mer quotidienne des chalutiers**, alors même qu'une journée de pêche dure 16h à 17h (dont près de 12h de navigation pour l'aller-retour à la zone de pêche). **La Région demande à ce que cette durée soit portée à 18h**,
- **interdiction de pêcher au chalut dans la zone de 0 à 100m de profondeur** (soit tout le plateau continental du golfe du Lion) **du 1er mai au 31 juillet** (période durant laquelle les chalutiers sortent en général 60 jours sur les 200 autorisés par l'Europe), trimestre privilégié du fait des conditions météo et de la bonne tenue des ventes. **La Région demande à ce que cette interdiction soit purement et simplement supprimée.**

De plus, des négociations conduites par l'instance en charge de la gestion des pêches sur tout le bassin méditerranéen, font craindre un allongement des périodes de fermeture de la **pêche à l'anguille**, qui concerne 160 professionnels en Occitanie, alors même qu'ils ont déjà consenti à faire des efforts dès 2009. Avec une réduction de 50% des captures, ils ont dépassé l'objectif de 30% affiché dans le plan de gestion français. **La Région demande à ce que la distinction soit faite entre les deux stades de développement de l'anguille, sans augmenter les périodes de fermetures déjà appliquées par les pêcheurs de Méditerranée (7 mois pour l'anguille argentée et 3 mois pour l'anguille jaune).**

« La Région favorisera tout projet qui lui sera soumis, de transformation et de valorisation de l'anguille, notamment dans le cadre d'une démarche sous signe de qualité » a notamment déclaré la Présidente de la Région Carole Delga.

La Commission européenne a également dévoilé ses propositions pour la politique commune des pêches post-2020 : elles durcissent l'accompagnement de la filière, en limitant le périmètre des aides à la petite pêche côtière (bateaux de moins de 12m). **La Région, autorité de gestion du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche), demande à ce que le financement ne se limite pas aux bateaux de moins de 12m et permette la transformation ou le remplacement de chalutiers, afin de promouvoir des « bateaux du futur » garants d'une pêche durable. Elle souhaite également que ces financements servent à moderniser les ports de pêche.**

Dans ce contexte européen défavorable pour le secteur de la pêche en Méditerranée, **la Région Occitanie confirme son important soutien à la filière et aux pêcheurs**, que ce soit :

- par l'accompagnement au **développement économique direct** : financement Région et FEAMP de **8,8 M€**,
- par le financement du **Cépralmar** qui apporte son soutien technique aux filières,
- par les **investissements** réalisés dans les **deux criées** dont elle a la charge depuis 2007 (Sète et Port La Nouvelle),
- en reprenant le **port de pêche du Grau du Roi**, avec un plan de **rénovation** inédit,
- en lançant des **études sur le « bateau du futur »**, sans attendre le nouveau programme FEAMP en 2021,
- en permettant la tenue à Sète des **Assises de la Pêche et des Produits de la Mer en juin dernier**, temps fort de la filière au niveau national,
- en échangeant régulièrement avec les **professionnels de la pêche**, notamment le 31 octobre dernier à

Gruissan avec Carole Delga et Didier Codorniou.

**Chiffres clés - la pêche professionnelle en Occitanie** : 4500 emplois dont 1300 marins travaillant sur 768 navires qui génèrent 3200 emplois indirects (mareyeurs, transporteurs, poissonniers, carénage, réparation et construction navale...).

Les 54 communes du littoral d'Occitanie comptent 50 points de débarquement et 5 ports de pêche, autant de lieux d'activité économique et d'attractivité pour les habitants et les touristes.

95% de la pêche française en Méditerranée est le fait des pêcheurs d'Occitanie.

C'est en Occitanie que se concentrent les 22 thoniers senners français. Depuis une dizaine d'année, leurs efforts ont contribué à la forte amélioration des stocks, en augmentation depuis 5 ans.

**Contact presse :**

Barbara Atlan : [barbara.atlan@laregion.fr](mailto:barbara.atlan@laregion.fr) - Tél. : 04 67 22 63 62 - Port. : 07 87 33 89 06

Service Presse : [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)

Suivez-nous sur le compte Twitter du service presse : [@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)